

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-trois,

Le 28 mars,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Président.

Présents :

Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Chrystèle GUILLARD, Jean-Luc FARGIER, Yolande GROBON, Jean-Marie THEBAULT, Annick BOKAN, Claire CROIXMARIE, Gasparine MIRABEL, Evelyne COURTECUISSÉ, Marc CONGARD

Excusés :

Brigitte BOUCHET, Bouchra SAADI, Nathalie SENU, Slimane MOALLA

Date de convocation
28 mars 2023

Date d'affichage de
convocation
28 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : **17**

Présents : **13**

Votants : **13**

Date de la séance :

28 mars 2023

Objet :

Vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil d'Administration,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 123-8 par lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux CCAS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-1 à 20,

VU le débat d'orientation budgétaire intervenu le 7 février 2023,

CONSIDERANT que le budget du CCAS est voté par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Article 1 : ADOPTE les chapitres suivants du budget primitif 2023 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

1) La section de fonctionnement

Les recettes

Les recettes de fonctionnement comprennent :

Niveau de vote	Propositions
70 - Produits des services	25 592,89 €
74 - Dotations et participations	159 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
013 - Atténuations de charges	0 €
recettes de fonctionnement	185 092,89 €
R002 Résultat reporté	8959,66 €
Total recettes de fonctionnement	194 052,55 €

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Niveau de vote	Propositions
011 - Charges à caractère général	61 222,55 €
012 - Charges de personnel	80 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	50 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	2 830,00 €
Total dépenses de fonctionnement	194 052,55€

2) La section d'investissement

Les recettes

Niveau de vote	Propositions
27 - Autres immobilisations financières	1400,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 830,00 €
recettes d'investissement	4230,00 €
R001 Solde reporté	16 716,45 €
Total recettes d'investissement	20 946,45 €

Les dépenses

Niveau de vote	Propositions
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	200,00 €
27 - Autres immo financières	20 746,45 €
Total dépenses d'investissement	20 946,45 €

Total recettes fonctionnement et investissement : **214 999,00 euros**

Total dépenses fonctionnement et investissement : **214 999,00 euros**

- **Article 2 : ADOPTE** le budget primitif 2023 pour un montant total de 214 999,00 euros, il est voté au niveau des chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en investissement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 06 AVR. 2023

Certifiée exécutoire le : 06 AVR. 2023



Le président du C.C.A.S

B.HOUILLON